



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Agence Urbaine de Casablanca se dote d'un nouvel organigramme

Dans le cadre de la politique publique visant le rapprochement de l'administration des citoyens et dans le souci de fournir à ces derniers un service d'une meilleure qualité, l'Agence Urbaine de Casablanca vient de procéder à la mise en place d'un nouvel organigramme.

L'enjeu premier de cette nouvelle structuration est de garantir plus d'efficacité et de fluidité dans le traitement des dossiers par les différentes composantes de l'Agence Urbaine de Casablanca, d'assurer un regroupement homogène des activités, de clarifier les rôles et responsabilités et favoriser la mise en place d'une administration de proximité à travers la création de 6 nouvelles entités déconcentrées relevant de l'Agence Urbaine de Casablanca.

Le second enjeu est dicté par le nouveau contexte urbanistique dans lequel l'Agence Urbaine de Casablanca opère et qui rend nécessaire une réorganisation des services de l'Agence Urbaine. Il faudrait rappeler à cet égard l'implication de plus en plus confirmée de l'agence dans des actions opérationnelles telles que la réhabilitation et la mise à niveau de l'Ancienne Médina de Casablanca, le programme régional de résorption des bidonvilles, les programmes de traitement des constructions menaçant ruine et les programmes de restructuration des quartiers sous équipés, en plus de sa contribution dans le cadre de projets urbains de grande envergure.

Le nouvel organigramme introduit de nouvelles composantes structurelles. La Direction de la planification et de la gestion urbaines (DPGU) ainsi que la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU) soutiennent le Gouverneur, Directeur Général dans la gestion des affaires de l'Agence Urbaine.

Ainsi si la Direction Planification et Gestion Urbaines comporte toujours deux départements, le Département de la Planification Urbaine et le Département de la Gestion Urbaine, elle est aujourd'hui renforcée par une nouvelle division chargée du patrimoine. Pour cause: La ville de Casablanca possède un patrimoine riche et varié. La mission assignée à cette nouvelle division consiste à proposer les actions et mesures nécessaires à la préservation et la valorisation de ce patrimoine. A ce titre, une étude pour l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de valorisation du patrimoine du grand Casablanca-arrondissement de Sidi Belyout est en cours de réalisation par l'Agence Urbaine de

Casablanca. La nouvelle division du patrimoine est appelée à assurer le suivi de cette étude, en concertation avec les partenaires concernés et veillera à lancer prochainement des études similaires portant sur d'autres zones du Grand Casablanca.

Par ailleurs, compte tenu de l'étendue du territoire du Grand Casablanca et afin de renforcer la politique de proximité et améliorer ses services en matière d'étude des dossiers des demandes d'autorisations de projets de construction, lotissements ou de création de groupes d'habitations et de morcellements, l'Agence Urbaine de Casablanca a mis en place six antennes à l'intérieur de son périmètre d'intervention. Ces antennes, qui relèvent du département de la gestion urbaine, sont supervisées par un chef d'Antenne au rang d'un chef de division et seront dotées des ressources compétentes nécessaires (Architectes, techniciens).

Ces antennes se présentent comme suit :

- Préfecture de Casablanca : 3 Antennes
 - Antenne qui concerne les préfectures des arrondissements de Casablanca Anfa, Ain Chock et Hay hassani ;
 - Antenne au niveau des préfectures des arrondissements de Ain Sbaa, Hay Mohammadi et Sidi Bernoussi ;
 - Antenne qui englobe les préfectures des arrondissements d'El Fida-Mers sultan, Moulay R'chid-Sidi Othman, Ben Msik et Mechouar .
- Préfecture de Mohamedia : 1 Antenne
 - Elle englobe le territoire de la préfecture de Mohamedia et la commune Mansouria qui relève de la province de Benslimane ;
- Province de Nouaceur : 1 Antenne
 - Elle concerne le territoire de la province de Nouaceur ;
- Province de Mediouna : 1 Antenne
 - Elle concerne la province de Nouaceur.

Pour sa part, la Direction de l'Aménagement Urbain continue la mission d'aménageur, confiée par la loi à l'Agence Urbaine, en se recentrant sur l'urbanisme opérationnel, privilégiant l'action sur le tissu ancien, en particulier la mise en place et le suivi des programmes de rénovation et de restructuration urbaines. Elle est ainsi réorganisée autour de deux départements : Le Département des Etudes et Programmation et le Département des Travaux d'Aménagement et Rénovation Urbaine.

Nul doute que cette nouvelle organisation conférera plus de souplesse et d'efficacité à l'exécution des activités et missions de l'Agence Urbaine de Casablanca et dotera cette dernière de la compétence et de l'efficacité nécessaires pour offrir un service public de qualité et afin de soutenir l'action déployée par les pouvoirs publics pour permettre à la métropole de relever les défis auxquels elle fait face dans les différents domaines d'urbanisation et mieux se positionner sur l'échiquier des grandes métropoles internationales, conformément aux vœux de Sa Majesté le Roi Mohamed VI que Dieu L'assiste.